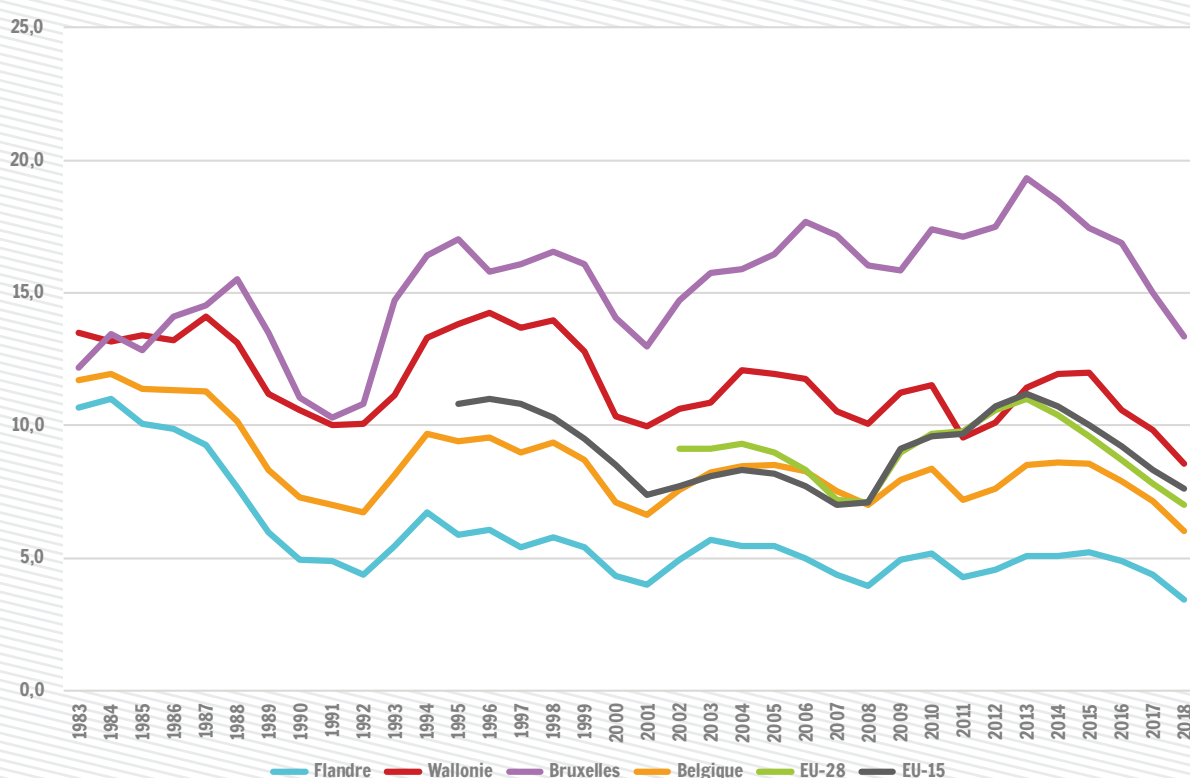


Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

8,5%

C'est le taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2018. Il est de 0,9 p.p. supérieur au taux de l'Europe des 15

Evolution du taux de chômage BIT dans les trois régions du pays et moyennes européennes



Sources : Statbel - Enquêtes sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

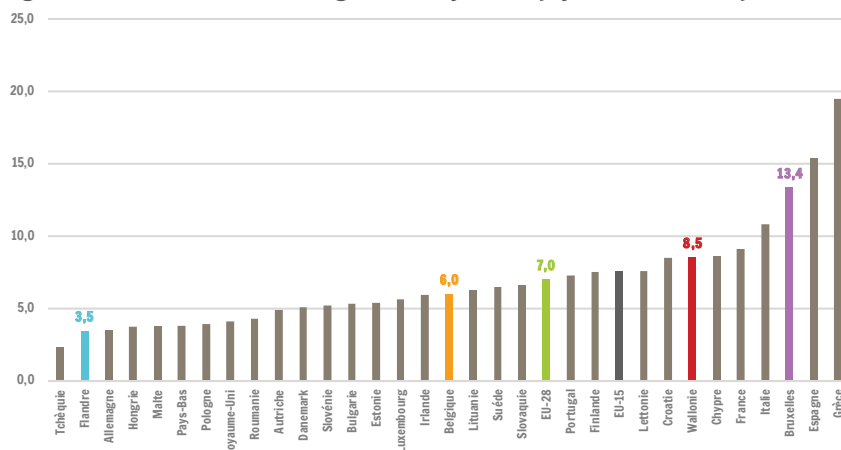
Le taux de chômage wallon reste supérieur à celui de l'Union européenne des 15 (EU-15) depuis le début de la période d'observation (1995) jusqu'en 2011 où le taux wallon (9,5 %) passe en-dessous de la moyenne européenne (9,7 % pour EU-15 et EU-28). L'année suivante l'écart avec le taux européen s'accroît légèrement puisque le taux wallon est 0,6 point de pourcentage inférieur au taux européen. Ensuite, conséquence de la crise de 2012, en 2013 les taux augmentent, un peu plus rapidement en Wallonie qu'en moyenne européenne. En 2014, le taux wallon continue à augmenter alors que le taux européen recule. Il s'élève alors à 12 % soit 1,3 point de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'Union des Quinze.

En 2015, le taux de chômage est resté stable en Wallonie tandis qu'il a poursuivi son recul au niveau européen, creusant l'écart avec la moyenne de l'Europe des 15 (2,1 points de pourcentage).

En 2018, le taux de chômage wallon s'élève à 8,5 %. Par rapport à 2017, il a reculé de 1,3 point de pourcentage, c'est-à-dire un peu moins rapidement que le taux moyen de l'Europe des 15, de telle sorte que l'écart avec celui-ci n'est plus que de 0,9 point de pourcentage.

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

Le taux de chômage BIT en 2018 dans les trois régions du Pays et les pays de l'Union européenne (en %)



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyenne annuelle 2018

En 2018, la comparaison avec les autres pays européens montre que la Wallonie se classe entre la Croatie et Chypre. La Flandre (3,5 %) quant à elle, a un taux de chômage qui n'est supérieur qu'à celui de la République Tchèque, tandis que Bruxelles (13,4 %) se classe juste devant l'Espagne et la Grèce, qui présentent les plus hauts taux de chômage d'Europe.

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée de 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Pertinence et limites

La série doit être interprétée en tenant compte de trois ruptures. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de cette question. En 2017, de nouveaux changements méthodologiques induisent une nouvelle rupture de série.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

Vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE>

L'Enquête sur les Forces de travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be>

Personnes de contact : **Didier Henry** (dhe@iweps.be) et **Valérie Vander Stricht** (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mai 2020